



CONSEIL GENERAL

Législature 2021-2024

5^{ème} séance

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL

JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021
À LA SALLE DE GYMNASTIQUE DE VIGNER

Présidence : M. Ambigapathy Rajesh

Secrétariat : Mme Eberhard Helene

Table des matières :

1.	Appel	Page	2
2.	Procès-verbal de la séance du 24 juin 2021	Page	2
3.	Nomination d'un-e membre de la Commission d'urbanisme en remplacement de M. Ludovic Kuntzer (PLR), démissionnaire	Page	2
4.	Nomination d'un-e membre de la Commission de révision du plan d'aménagement local – CRPAL, en remplacement de M. Ludovic Kuntzer (PLR), démissionnaire	Page	2
5.	Nomination d'un-e membre de la Commission des naturalisations et agrégations en remplacement de M. Sven Romanens (PLR), démissionnaire	Page	3
6.	Présentation du projet de rénovation du Temple par l'architecte	Pages	3 – 5
7.	Adoption du Règlement du réseau de chaleur de Vigner ; rapport à l'appui	Pages	6 – 9
8.	Projet de fusion ; rapport des commissions de fusion à l'appui	Pages	9 – 14
9.	Programme de législature	Page	15
10.	Communications du Conseil communal	Pages	15 – 19
11.	Motions et propositions	Page	19
12.	Interpellations et questions	Pages	20 – 24

Date	Statut	Commentaires
04.10.2021	Version provisoire pour approbation	
28.11.2021	Version définitive	

Le Président

Il est 19h30, je vous prie de prendre place. Je souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

1. Appel

Le **Président** donne la parole à Mme Eberhard Helene, secrétaire, qu'il remercie d'ores et déjà de son travail.

Présents : 29

Excusés : Mmes Chivu Madalina, Ianni Elise, Maradan Corinne,
MM. Bertoni Georges, Kaufmann Florian, Nrecaj Ramadan, Vaneberg Jérôme

En retard : MM. Guenin David et Hemmer Benoît

Suppléants : MM. Chalon Yann, Giron Lionel, Zuccalà Fabio

Le quorum est atteint et la majorité absolue est de 15 voix. Le Conseil général siège valablement.

2. Procès-verbal de la séance du 24 juin 2021

Le procès-verbal n'appelant pas de remarque, **le Président** passe au vote.

Le procès-verbal est accepté à la majorité absolue.

3. Nomination d'un-e membre de la Commission d'urbanisme en remplacement de M. Ludovic Kuntzer (PLR), démissionnaire

M. Nicolas Bornand (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Nous proposons Mme de Rooij Kaufmann Marjolein.

Le Président en prend bonne note.

4. Nomination d'un-e membre de la Commission de révision du plan d'aménagement local – CRPAL, en remplacement de M. Ludovic Kuntzer (PLR), démissionnaire

M. Nicolas Bornand (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Le groupe PLR propose M. Bolle Alexis.

Le Président en prend bonne note.

5. Nomination d'un-e membre de la Commission des naturalisations et agrégations en remplacement de M. Sven Romanens (PLR), démissionnaire

M. Nicolas Bornand (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Nous reportons au prochain Conseil général la proposition d'un remplaçant.

Le Président en prend bonne note.

6. Présentation du projet de rénovation du Temple par l'architecte

M. Claude Guinand (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Cette présentation tant à Saint-Blaise qu'à Hauterive. J'ai le plaisir de vous présenter M. Pierre Minder de la société MSBR à la Chaux-de-Fonds, qui est le bureau d'architecture responsable de ce projet.

Projet qui date de plus de 10 ans, qui a été bien commencé par M. Daniel Porret, qui a dû cesser ce mandat suite à des problèmes de santé. Je pense que M. Minder a repris le flambeau il y a à peu près 3 ans de cela et il désespérait, avant de prendre sa retraite, de le présenter. Il prendra sa retraite d'ici-là, cela sera son successeur, M. Pierre Liechti qui s'occupera du suivi du Temple par autant, naturellement, que vous votiez le crédit qui sera présenté en décembre.

Sans perdre de temps, je passe la parole à Monsieur Minder.

Monsieur Pierre Minder

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Cela fait plus de 3 ans que je suis sur ce projet avec mon bureau. J'excuse M. Lichti, mon associé, parce qu'il a pris une semaine de vacances raison pour laquelle il n'est pas là ce soir. Je vous propose un Powerpoint que je commenterai.

La présentation Powerpoint est annexée au présent procès-verbal. (page 25 et suivantes)

Questions :

M. Vincent Pickert (PLR)

Par rapport à la moisissure, si nous rénovons le Temple, est-ce que c'est quelque chose qui va revenir dans 60 ou 80 ans plus tard ?

M. Pierre Minder

L'idée, c'est que nous aurions pu rénover que la façade, mais en drainant le sol, le pied façade, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, en rajoutant des chéneaux pour récupérer l'eau, nous allons réduire drastiquement l'eau qui s'écoule sur la façade et celle qui remonte par capillarité. Cela ne devrait donc plus se reproduire. Il n'empêche que nous ne pourrions pas éviter les salissures et certain nickel parce que sur une corniche, l'eau peut toujours s'accumuler un peu et là, cela peut toujours revenir. Fondamentalement, nous essayons de traiter le problème de fond de l'humidité.

Mme Paola Attinger-Carmagnola (PS)

Je n'ai pas bien compris ce que vous entendez par « combler le mur ». Est-ce que cela veut dire que vous allez supprimer les escaliers qui descendent et puis fermer le mur ?

M. Pierre Minder

L'idée, c'est de créer des escaliers tandis que de l'autre côté, nous allons être reliés à niveau. Le positionnement de ce mur est encore à caution en fonction de la manœuvre de certains véhicules.

M. Olivier Blanchoud (PS)

Dans l'idée de rendre le bâtiment aux événements publics, est-ce qu'une réflexion a été menée par rapport à nos bancs qui ont été faits par des menuisiers saint-blaïsois, mais est-ce qu'il y a une piste qui a été prise pour rendre plus accessible ce Temple, au-delà des bancs ?

M. Pierre Minder

Cela a été bien discuté, notamment lorsque l'on a parlé du chauffage. Pour l'instant, c'est de maintenir les bancs tels qu'ils sont. Nous allons en enlever un peu à l'entrée, nous allons alléger parce qu'il y a un tas de bancs qui n'ont pas lieu d'être. En utilisation, nous avons 280 personnes qui ont été admises par l'ECAP et nous aurons toujours des chaises pour compléter. La volonté est de maintenir ces bancs parce qu'ils sont en bon état. Si à futur, nous nous rendons compte qu'ils sont au chemin, il sera toujours possible. En tout cas, il n'y aura pas des frais engagés pour empêcher la suite du développement de l'utilisation.

M. Lorenzo Zago (ENT)

Combien de temps les travaux vont durer ? Seront-ils effectués en plusieurs phases ? Et combien cela va coûter ?

M. Pierre Minder

La durée des travaux est planifiée sur 2 ans et demi. Il y a 8 mois, il m'avait été demandé d'effectuer le maximum d'étapes pour répartir les coûts dans le temps. Finalement, sur les 2 ans et demi, nous commençons par un bout et terminons par l'autre.

La 1^{ère} année, qui commence en avril l'année prochaine et qui se finira en novembre, c'est de préparer le clocher, la flèche et la tour. C'est quasiment la moitié en surface des façades. Nous aimerions déjà creuser pour assécher les pieds de façade et mettre les drains nécessaires.

La 2^{ème} année (qui commence en mars), nous entamerions la seconde partie des extérieurs et parallèlement, nous commencerions l'intérieur. C'est-à-dire, durant la 1^{ère} année de travaux, le Temple peut continuer d'être utilisé, mais dès que l'on touche à l'intérieur du Temple, c'est terminé.

Ensuite, nous avons l'aménagement intérieur de finition, il faut compter une demi année, ce qui fait que 2 ans et demi, nous aurons tenu le temps. C'est sur cette base-là que nous avons imaginé les travaux.

Le coût ? C'est une enveloppe de CHF 3 millions, tout compris.

M. Claude Guinand (CC)

Les subventions cantonales et fédérales seront d'environ CHF 600'000.00. Cela correspond au 20% du coût total du bâtiment. Nous aurons, au moment du vote du crédit, une lettre du canton nous confirmant ces subventions. À côté de cela, nous avons des provisions qui existent dans les comptes, qui seraient entre CHF 600'000.00 et CHF 700'000.00. Ce qui veut dire que pour chaque commune, si on prend les CHF 3 millions de coûts, moins les CHF 1.2 millions, il restera CHF 1.8 millions à divisé par 2, à un peu près CHF 900'000.00 à CHF 1 million à charge de chacun.

M. Lorenzo Zago (ENT)

Une précision, j'imagine que ce CHF 1.8 millions sera amorti à un taux relativement bas ? Quelle est la durée de vie du projet ?

Je ne sais pas si vous êtes au courant mais pour nous, dans la plupart des projets de génie civil, ils sont amortis sur 50 ans, en tout cas la partie gros œuvre, ce qui nous fait un 2% d'amortissement. Le coût réel annuel pour la commune n'est pas négligeable. Est-ce que c'est le cas aussi ce type de travaux ? Est-ce que l'on pourra prendre un amortissement sur 50 ans ?

M. Pierre Minder

Ce que je peux vous dire, c'est que niveau durée de vie, les travaux qui ont été faits en 1949 ont bien duré. J'espère que les façades tiendront également 80 ans.

M. Lorenzo Zago (ENT)

Si je comprends bien, votre planning commence au mois de mars-avril, donc cela sera terminé dans les 2 ans et demi plus tard.

Est-ce que les travaux peuvent avoir lieu toute l'année ?

M. Pierre Minder

C'est pour cela que j'ai parlé d'avril – novembre et recommencer l'année suivante. Pour les façades, c'est fondamental. Nous devons creuser, décaper le maximum de manière rapide pour que l'humidité accumulée à l'intérieur de ces murs puisse s'échapper.

M. Claude Guinand (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Le rapport de détail sera établi lorsque les devis définitifs auront été effectués. Ces rapports vous seront présentés à la Commission financière et de gestion dans un premier temps puisqu'au niveau de la Commission de rénovation du Temple, elle est composée de 3 Conseillers généraux d'Hauterive et 3 Conseillers généraux de Saint-Blaise. Il n'y a pas de rapport de commissions. J'ai appris qu'à la commune d'Hauterive, il n'y avait pas de rapport de commission, ils vont au Conseil général avec des rapports oraux. Sur ce dossier-ci, un rapport sera établi par la Commission financière et de gestion en plus du rapport du Conseil communal. Nous essayerons de venir devant vous rapidement avec ce rapport car c'est un projet important pour la collectivité et la commune. Il faudra enlever les arbres aussi dans le parvis, nous pouvons vous assurer qu'on les remettra, il faudra peut-être un peu de temps avant que l'on ait à nouveau de l'ombre. Nous n'avons pas tout à fait résolu le problème du chauffage puisque le Conseil communal a renoncé à chauffer ce bâtiment par le chauffage à distance de Vigner. Ce sont des coûts trop importants, nous allons tenter de trouver une solution globale, dans le périmètre avoisinant plutôt que de faire 200 mètres de tube juste pour alimenter le bâtiment.

Merci M. Minder pour la présentation, il était important que vous ayez ces informations ce soir.

M. Pierre Minder

Merci de votre attention ! J'aimerais juste dire que je trouve que c'est un privilège d'avoir un pareil bâtiment au sein de votre commune. C'est une belle prestance qu'il s'agit de soigner.

Le Président annonce l'arrivée de 2 membres, les présences passent à 31 et la majorité est de 16 voix.

7. Adoption du Règlement du réseau de chaleur de Vigner ; rapport à l'appui

Rapport de la Commission financière et de gestion (non lu au cours de la séance) :

Présidée par M. Benoît Hemmer, la Commission financière et de gestion (CFG) s'est réunie le 13 septembre 2021, en présence de ses 9 membres, ainsi que des 5 membres du Conseil communal et de l'administrateur communal.

Le 23 août 2021, une séance d'information pour les membres de la Commission financière et de gestion et de la commission des énergies a eu lieu en présence d'un expert du projet qui a répondu à toutes les questions avec précision.

Du point de vue financier, la Commission financière et de gestion constate que la fiche tarifaire 2021 est valable pour la période transitoire. Les prix seront recalculés à la fin de cette période et ensuite chaque année.

La Commission financière et de gestion recommande, à l'unanimité, au Conseil général d'approuver le règlement.

Rapport de la Commission des énergies (non lu au cours de la séance) :

Lors de sa séance du 9 septembre 2021, la Commission des énergies, qui avait déjà traité de ce sujet lors de séances précédentes, a pris acte de la dernière version du rapport du Conseil communal préparé en vue de la séance du Conseil général du 23 septembre.

La Commission des énergies est satisfaite des réponses apportées par les experts à ses questions et constate qu'elles sont également prises en compte dans la dernière version du rapport.

Le Président ouvre la discussion d'entrée en matière et donne la parole aux groupes

Mme Paola Attinger-Carmagnola (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Disons-le d'emblée, le groupe socialiste va soutenir à l'unanimité ce règlement.

Il salue le travail qui a été fait et le temps qui a été pris, par le Conseil communal, par la Commission financière et de gestion et surtout par la commission des énergies, pour bien circonscrire le sujet. Des questions seront toutefois formulées à la fin de cette intervention, auxquelles le groupe socialiste remercie le Conseil communal de bien vouloir donner réponse.

Le groupe socialiste salue aussi l'intelligence qui a prévalu pour ce sujet somme toute assez technique mais qui soulevait des questions nouvelles pour nos autorités, questions qui portaient sur l'ordre dans lequel il convient de saisir les commissions.

Mais c'est là de la cuisine interne, et ce qui compte, c'est où nous en sommes aujourd'hui.

Le groupe socialiste, même s'il approuvera ce règlement, a toutefois pris du temps mardi soir pour débattre de ce rapport.

Du temps tout d'abord pour rappeler sur quel type d'objet nous allons nous prononcer :

Ainsi, nous n'allons pas voter sur le principe-même d'un réseau de chaleur. Ce débat-là, nous l'avons déjà eu le 11 juin 2020 lorsque nous avons approuvé un crédit de CHF 1'350'000.00.

Du temps aussi pour préciser le vocabulaire :

Ainsi, il n'est pas question ici d'un chauffage à distance mais d'un réseau de chaleur. Le collège de Vigner abritait déjà une chaufferie, un réseau de chaleur, avant sa rénovation. Ce réseau de chaleur, remplacé, chauffe les mêmes bâtiments que jusqu'ici, et quelques-uns en plus. L'ambition est donc

tout autre que celle d'un chauffage à distance qui soulève des questions – de nature politique – d'une portée bien plus importante, sur ce que doit porter la collectivité publique et ce que doivent porter les clients.

Du temps enfin pour mettre en perspective l'objet sur lequel nous votons ce soir :

Ainsi, le groupe socialiste se félicite bien entendu que le nouveau réseau de chaleur ait permis de remplacer un gros chauffage à énergie fossile et dans la foulée quelques autres chaudières utilisant également des énergies fossiles. Il est toutefois d'avis qu'il est indispensable que notre commune se dote d'une stratégie énergétique – c'est prévu certes, mais il faut le dire de façon très affirmée, c'est vraiment indispensable !

Ce n'est en effet que lorsque nous disposerons d'une telle stratégie énergétique et que nous serons au clair sur nos ambitions dans ce domaine que nous pourrons prendre la mesure de chaque opportunité qui se présentera, ici un réseau de chaleur, demain un chauffage à distance, après-demain, un autre projet encore. Nous ne pouvons plus faire l'économie d'un tel instrument si nous voulons conduire une politique ambitieuse en matière énergétique, cohérente et lisible.

Voici encore les questions que j'anticipais :

- 1. Pour quelle raison faut-il que le besoin minimum soit de 15 kW pour se raccorder à ce réseau de chaleur ?*
- 2. Que se passe-t-il pour le client raccordé si son besoin passe sous ce seuil, par exemple à la faveur de travaux d'isolation thermique entrepris ultérieurement ?*
- 3. La capacité résiduelle du réseau est de 300 kW. Si le home devait se raccorder, de quelle capacité aurait-il besoin ? Et si toute la capacité résiduelle devait lui être nécessaire, la commune devrait-elle alors renoncer à raccorder d'autres logements, dans l'attente du raccordement du home ?*

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

À L'Entente nous n'avons pas d'objections à l'entrée en matière sur ce règlement.

Surtout qu'on a de la peine à comprendre pourquoi il a souffert de quelques vicissitudes dans les commissions. Finalement, il s'agit essentiellement de l'annexe au contrat entre la commune et elle-même, à l'exception mineure et petite d'un seul utilisateur privé.

Tout au plus, on a remarqué que plusieurs clauses engageant la commune envers les utilisateurs ou réciproquement ne mentionnent pas de délais ou autres conditions contraignantes. C'est donc un règlement qui fixe des procédures, mais qui probablement n'aidera pas beaucoup en cas de conflit entre les parties.

Cela dit, à notre avis ces détails ne devraient pas être du ressort du Conseil général, qui rappelons-le, avait déjà approuvé le projet lors de la demande de crédit.

M. Vincent Pickert (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Le groupe PLR s'est réuni ce mardi 21 septembre pour discuter du rapport en question et il en déduit que ce projet n'est que la suite de la Loi cantonale sur l'énergie qui impose des économies dans le domaine et que si on exploite un réseau de chaleur, certes très local, on a aussi besoin d'un règlement.

Pour toutes ses raisons le groupe PLR acceptera le rapport à l'unanimité.

Le Président ouvre la discussion de détail.

Mme Paola Attinger-Carmagnola (PS)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

J'invite le Conseil communal, si je peux me permettre, à répondre à mes questions.

M. Alain Jeanneret (CC)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

1^{ère} question : Pour quelle raison faut-il que le besoin minimum soit de 15 kW pour se raccorder à ce réseau de chaleur ?

- *C'est une question d'économie de l'installation ; d'autres systèmes de chauffage tels que par exemple un chauffage individuel à pellets, ou une pompe à chaleur, sont plus efficaces lorsque les besoins en chaleur sont faibles ; on ne prend en général pas un canon pour tuer une mouche.*

2^{ème} question : Que se passe-t-il pour le client raccordé si son besoin passe sous ce seuil, par exemple à la faveur de travaux d'isolation thermique entrepris ultérieurement ?

- *Il n'y aurait en principe pas de nécessité de le débrancher du système, à moins qu'un calcul à moyen – long terme ne démontre qu'un changement de chaleur est plus économique sur la durée.*

3^{ème} question : La capacité résiduelle du réseau est de 300 kW. Si le home devait se raccorder, de quelle capacité aurait-il besoin ? Et si toute la capacité résiduelle devait lui être nécessaire, la commune devrait-elle alors renoncer à raccorder d'autres logements, dans l'attente du raccordement du home ?

- *En préambule, je dois dire que le chiffre de 300 kW comme capacité résiduelle du réseau demande à être vérifié ; il sera corrigé si nécessaire. Le réseau de chaleur possède une certaine souplesse d'utilisation ; il n'est utilisé à sa pleine capacité que lors de périodes de froid intense : dans ces moments-là, il est utile de mettre en marche la chaudière d'appoint au mazout, qui permet ainsi de garantir ponctuellement les demandes sans pollution excessive et sans surdimensionnement de l'installation. Cela dit, il va de soi que nous resterons attentifs à l'évolution des demandes éventuelles.*

M. Ludovic Kuntzer (PLR)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Nous parlons de l'eau de boisson, le fait d'avoir une certaine dureté. Donc le dépassement de cette valeur, c'est le client qui aura l'obligation d'installer, à ces frais, un système qui permet d'éviter ce taux plus élevé. J'aimerais savoir pourquoi si c'est la commune qui est propriétaire, pourquoi c'est le privé qui doit le faire ?

Dans l'article 10.1, il est écrit que si l'on ne paie pas notre facture dans les 30 jours, nous pourrions avoir le chauffage qui soit coupé. Cela peut arriver, est-ce quelque chose que l'on devait écrire comme cela ou est-ce que c'est quelque chose qui est garanti ?

M. Alain Jeanneret (CC)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Concernant le boiler, nous avons changé, par rapport au 1^{er} projet, actuellement, le boiler est propriétaire du client et non de la commune. Autrement dit, il n'y a pas de raison, que le circuit

appartient au propriétaire-le client, s'il est mal entretenu, se calcifie, ça lui incombe de l'entretenir et cela ne revient pas à la commune.

Nous pourrions mettre une phrase comme quoi nous serons gentils, mais c'est un règlement de principe, la commune agit de manière proportionnée selon les règles d'usage. Nous avons mis quelque chose mais nous n'allons pas jouer les policiers, cela dépendra des circonstances. Nous n'avons pas jugé utile d'aller plus dans les détails de ce genre de conflits.

Le Président clôt cette discussion de détail et passe au vote.

Le règlement est accepté par 30 voix.

8. Projet de fusion ; rapport des commissions de fusion à l'appui

Rapport de la Commission de fusion (non lu au cours de la séance) :

Avant d'entrer dans le sujet, repassons en revue quelques dates en lien avec le projet de fusion des communes d'Enges, d'Hauterive, de La Tène et de Saint-Blaise :

- Le 23 janvier 2018, la première séance de la Commission de fusion de Saint-Blaise de la législature 2016-2020 a lieu.
- Le 27 juin 2019, notre Législatif accepte un rapport concernant l'organisation d'un sondage relatif à l'éventuelle fusion des communes de La Tène, Saint-Blaise, Hauterive et Enges.
- Au printemps 2020, le sondage a lieu, les mêmes questionnaires étant soumis dans les 4 localités.
- Le 18 juin 2020, le plenum des 4 Commissions de fusion a lieu à Marin. Le taux de participation a été dépassé dans toutes les communes. Les résultats indiquent une ouverture des 4 populations pour un projet de fusion.
- 14 mois plus tard, le jeudi 25 août 2021, les 4 Commissions de fusion se rencontrent à La Tène et se mettent d'accord sur un projet de rapport et d'arrêt, commun aux quatre communes.

Depuis le début de l'année 2021, la nouvelle Commission de fusion de Saint-Blaise a été très active sur ce dossier. Elle a été artisan de la production d'un projet de rapport et d'un projet d'arrêt commun aux 4 communes. Le projet de rapport et d'arrêt a ensuite été retravaillé par les autres commissions de fusion, rassemblées en séance plénière, le 25 août à La Tène.

Ce rapport de fusion vous est donc soumis ce soir. S'il est accepté à Saint-Blaise comme dans les trois autres communes, les 5 étapes suivantes seront à passer. Il s'agit d'un calendrier indicatif :

1. Vote d'un rapport intermédiaire par le Conseil général sur la phase préparatoire (calendrier, future gouvernance du projet, budget, mise sur pied de groupes de travail, engagement des communes durant les différentes phases du processus de fusion) (printemps 2022)
2. Acceptation de la convention de fusion par les quatre Conseils généraux
3. Validation de la convention de fusion par le Conseil d'Etat
4. Votation populaire
5. Fusion à l'horizon de la fin de la législature 2020-2024

Un aspect tient à cœur à la Commission de fusion de Saint-Blaise : La nouvelle commune ne sera pas un assemblage des structures existantes, mais doit naître d'un véritable projet réformateur et ambitieux de réorganisation de notre territoire et de sa gouvernance.

La Commission de fusion de Saint-Blaise accepte à 6 voix sur 7 le rapport des Commissions de fusion aux conseils généraux pour un projet de fusion des communes d'Enges, d'Hauterive, de La Tène et de Saint-Blaise. Elle accepte d'engager CHF 11'000.00 comme participation financière de la commune de Saint-Blaise au financement des travaux préparatoires du COPIL (budget total CHF 39'000.00), en particulier pour le soutien du RUN.

Sur ce dossier, un membre de la commission de fusion s'abstient notamment pour les raisons suivantes : composition du COPIL, manque de recul sur la manière avec laquelle les communes sont aujourd'hui organisées (notamment relations avec les prestataires habituels).

La Commission de fusion de Saint-Blaise invite le Conseil général à accepter le rapport, l'arrêté et la demande de crédit.

Rapport de la Commission financière et de gestion (non lu au cours de la séance) :

Présidée par M. Benoît Hemmer, la Commission financière et de gestion (CFG) s'est réunie le 13 septembre 2021, en présence de ses 9 membres, ainsi que des 5 membres du Conseil communal et de l'administrateur communal.

La Commission financière et de gestion a pris connaissance des démarches entreprises depuis la présentation des résultats du questionnaire envoyé à la population des quatre communes : une séance plénière réunissant les membres de toutes les commissions de fusion s'est tenue le 25 août. À cette occasion, ils se sont mis d'accord sur les projets d'un rapport et d'un arrêté communs aux quatre communes afin de lancer la phase préparatoire du projet de fusion.

La Commission financière et de gestion appuie le choix des commissions de fusion d'impliquer dès le début du processus les Conseils communaux dans le comité de pilotage (COPIL) et des représentants des commissions de fusion, de mettre sur pied des groupes de travail thématiques et de donner mandat au RUN d'accompagner le COPIL et les groupes de travail. Elle estime notamment qu'il est tout-à-fait judicieux de s'appuyer sur l'expérience du RUN en la matière.

La Commission financière et de gestion note que la participation financière de chaque commune a été calculée selon son nombre d'habitants de chaque commune :

- CHF 18'000.00 pour la Tène
- CHF 11'000.00 pour Saint-Blaise
- CHF 9'000.00 pour Hauterive
- CHF 1'000.00 pour Enges.

Le Conseil communal ayant précisé que cette dépense serait passée par le compte d'exploitation, la Commission financière et de gestion propose de biffer l'article 5, alinéa 2 qui stipulait que la dépense serait comptabilisée dans les investissements.

La Commission financière et de gestion recommande à l'unanimité au Conseil général d'accepter l'arrêté.

Le Président ouvre la discussion de détails.

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

À L'Entente, nous n'avons pas d'objections à l'entrée en matière sur ce rapport.

Cela dit, et à titre personnel, j'ai le sentiment qu'on part d'un mauvais pied dans cette nouvelle tentative de fusion. À la base, parce qu'on a eu peur d'intégrer dans la réflexion les raisons qui ont fait échouer les tentatives précédentes deux fois, d'abord au Landeron, ensuite à Saint-Blaise.

On préfère différer les questions difficiles qui pourraient faire apparaître des conflits d'intérêts, ce qui à ce stade n'est, à mon avis, pas très intelligent.

Et en premier lieu la question de la fiscalité :

Résumons-la alors. Comme tout le monde sait, Saint-Blaise avec son coefficient de 64 à la fiscalité la plus favorable. La Tène à 71, Hauterive à 70. Il est à mon avis inconcevable d'imaginer de faire passer une fusion avec un coefficient supérieur à celui actuel de Saint-Blaise.

Mais regardons les chiffres. Le total actuel des recettes de l'impôt sur les personnes physiques des 4 communes se monte à CHF 30,7 millions. Si toute cette population était sujette au coefficient de 64, la recette ne serait que de CHF 28,7 millions. La fusion devrait donc trouver des économies structurelles pour CHF 2 millions. On comprend alors que l'affirmation :

« La nouvelle commune ne sera pas un assemblage des structures existantes, mais doit naître d'un véritable projet réformateur et ambitieux de réorganisation de notre territoire et de sa gouvernance », n'est pas qu'une simple déclaration d'intentions, mais une nécessité politique.

CHF 2 millions à trouver de manière structurelle, ce n'est pas un détail. Qu'on déléguerait à une étude du RUN. Pour cela il faut une approche très critique, et beaucoup de recul sur les manières avec lesquelles nos petites communes sont organisées. Notamment, sur les relations (et les coûts associés) qu'elles entretiennent avec leurs prestataires habituels. Et vous voulez faire cela avec un CoPil constitué essentiellement de Conseillers communaux en exercice ? Comment des personnes forcément liées par leurs habitudes, leur routine de gestion, leurs relations avec les prestataires externes actuels, pourraient avoir tout le recul pour imaginer le projet réformateur qui est nécessaire ?

Un projet qui devrait forcément être basé notamment sur une internalisation de nombreuses activités aujourd'hui mandatées à des prestataires externes. Qui ne vont pas forcément apprécier d'être remplacés. Il faut donc un autre type de gouvernance pour qu'une telle fusion passe. Sinon, à mon avis, on ne fait que perdre du temps. Et on viendra dans 2-3 ans à nouveau pleurnicher sur le gâchis, et tout le travail et temps perdu.

Par ailleurs, le fait même de reproposer le mot COPIL montre qu'aussi en termes de communication, on n'a pas tiré toutes les leçons de la dernière tentative.

Entendons-nous bien, cela n'empêche pas que l'expérience des Conseillers communaux soit bien appréciée dans le processus de fusion, selon le moment et le sujet. Dans des modes à établir. Mais pas avec un rôle directif et prépondérant.

Étant donc sceptique sur l'approche proposée aujourd'hui, je vais m'abstenir.

M. Olivier Blanchoud (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Le groupe socialiste lors de sa séance de préparation du 21 septembre s'est penché sur le rapport des Commissions de fusion aux Conseils généraux soumis à votre Autorité ce soir.

Il a fallu du temps pour arriver à la proposition du jour. Sondage, présentation de son résultat, changement de législatures, changement de commissionnaires entre l'initiation de cette 3^{ème} fusion et le rapport qui nous est soumis.

Les perceptions entre les Commissions de fusion des différentes communes sont encore bien loin de l'harmonie et accoucher d'un rapport identique pour les 4 communes a été un processus qui a demandé du temps. Cela démontre l'importance de disposer de ressources pour accompagner les réflexions.

À souligner qu'il s'agira de bien comprendre que les apports des communes au niveau du financement seront calculés au prorata du nombre d'habitants, et que ce sera bien une voie par commune qui présidera aux prises de décisions. Ce point est précisé tant il pourrait se voir soumis à l'idée du « qui paie le plus, dirige », alors que l'idée est bien de donner un poids identique à chaque commune.

La Commission de fusion de Saint-Blaise paraît homogène, et partage en son sein l'idée de la prudence. Cette prudence fera avancer le projet par vérification avant d'aller trop loin, mettre en commun les intérêts de nos voisins qui ne partagent pas forcément les mêmes attentes, et ne pas se retrouver en échec au moment de la votation finale. Et surtout s'assurer que cette fusion sera le moyen pour mettre en œuvre un projet de réorganisation de notre territoire et notre gouvernance.

Le groupe souligne que la démarche participative de la commission est un mode de fonctionnement valorisé et à défendre. Le rapport des commissions de fusion est ambigu à ce sujet, mais les groupes de travail seront mis en œuvre dans un deuxième temps, après que le COPIL ait achevé la phase préparatoire du projet.

Reste que le calendrier, et plus particulièrement l'engagement du RUN semble ambitieux au niveau du timing, mais nous entendons également que l'ensemble de la commission de fusion s'y retrouve.

Difficile également d'échapper aux questions de fiscalité et de l'ambition affichée de la maintenir au niveau le plus bas, celui de la ville de Neuchâtel.

Et il y a des projets qui se tricotent en parallèle, et pas des moindres, ... Il s'agira d'être raccord avec la mise en œuvre du nouveau PAL. Un œil sur le volant et l'autre sur le paysage, et éviter les fausses traces !

Si le lancement des précédentes fusions avait été porté uniquement par les exécutifs, aujourd'hui c'est des commissions législatives qui ont mis en route le projet. Mais nous soutenons que l'implication des exécutifs sera déterminante dans le succès de ce nouveau parcours d'obstacles.

Nous voilà donc aux prises avec une démarche déjà acceptée par les communes de Enges et de La Tène, qui porte une connotation résolument pragmatique ! C'est une opportunité à saisir, ce sont des considérations de prudences qui prévalent, nous voilà bien loin d'une démarche passionnée et romantique tel que l'option PP+ paraissait face aux premières fusions d'Entre-deux-Lacs voir avec la grande ville, qui elles étaient alors qualifiées de pragmatique.

Les réflexions ne nous portent donc ni à l'enthousiasme, ni à l'ambition ! Cela est peut-être aussi lié au dispositif actuel qui n'aura pas permis de faire sortir dans ces 4 ComFus des visions passionnées, ambitieuses, grandiloquentes. Il y a besoins que soit explicitée ces visions, car il nous paraît incontournable le fait que cette fusion soit portée par des personnes qui devront s'engager, porter et mouiller la chemise pour donner une chance à cette 3ème démarche de fusion. Et sans engagement, pas d'émotion, et sans émotion pas de conviction, et sans conviction pas de force de persuasion.

Ce n'est pas une histoire d'amour d'accord, mais l'enthousiasme sera à cultiver.

Dans ce qui sera énoncé, deux écueils face auxquelles il s'agira de ne pas fléchir :

- D'abord, la propagation d'idée toute faite de ce que sera la nouvelle commune fusionnée. Éviter le prêt-à-porter conceptualisé par une ou deux personnes. C'est du sur-mesure qu'il faudra créer, et cela demande de prendre et reprendre à plusieurs fois les mensurations.*
- Ensuite, ne soyons pas amnésiques... Il y a 50 ans, les femmes obtenaient enfin le droit de vote ! Il devrait être évident aujourd'hui de produire un discours, des écrits, des constitutions de commissions qui respectent à tout prix l'inclusion des genres.*

Nous entamons un nouveau processus qui très rapidement nourrit des discussions qui pourraient nous perdre dans des détails, mais c'est à une large majorité que le groupe socialiste approuvera le présent rapport.

M. Sven Romanens (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Après avoir pu plusieurs fois m'exprimer sur le sujet devant vous, j'ai l'occasion aujourd'hui de le faire avec une nouvelle casquette, celle de rapporteur du groupe libéral-radical. Je commencerai en vous indiquant que le PLR Saint-Blaise a décidé à l'unanimité des membres présents de soutenir le projet présenté.

En voici les raisons... Il est à ce stade nécessaire d'apprécier le fait que les 4 communes présentent un rapport et un arrêté identiques, en même temps. Sans même parler de l'enquête citoyenne de la précédente législature, cela ne constitue rien de moins qu'une prouesse. Et si j'utilise ces termes, ce n'est pas pour mettre en avant une quelconque mésentente, mais bien pour que chacun comprenne l'immense complexité du processus.

Car oui, ce projet est si tentaculaire et ses conséquences si impactantes, qu'il s'agit bien d'un projet de société. Penser autrement serait sous-estimer l'ampleur de la tâche. Heureusement, à en lire les rapports, nos commissaires de la ComFus ont bien identifié cela. Le PLR a particulièrement apprécié le passage suivant : « La nouvelle commune ne sera pas un assemblage des structures existantes, mais doit naître d'un véritable projet réformateur et ambitieux de réorganisation de notre territoire et de sa gouvernance ». Et je peux vous garantir que tant les autres présidents des ComFus des communes concernées que notre partenaire le RUN le sait. C'est bien quelque chose qu'il faudra en tout temps garder en tête.

Et pour faire face à cela, l'implication de toutes les composantes de la société, Conseillers généraux, communaux, membres de l'administration, représentants de l'économie locale et bien entendu les citoyens, est non seulement importante et nécessaire, mais surtout indispensable. À nouveau, en connaissant l'historique et en lisant les rapports de commission, c'est un besoin clairement identifié. Le but ultime est d'arriver à l'équation « 1+1+1+1>4 » pour proposer à la population la meilleure entité possible, bien sûr en prenant en compte des indicateurs comme le coefficient fiscal mais pas que...

En ce moment précis, le but est d'aller de l'avant. Les étapes sont claires, les rôles établis. Pour faire évoluer ces travaux préparatoires en un projet viable, il est maintenant nécessaire qu'une direction stratégique et une direction opérationnelle définie en bonne et due forme assument la conduite de l'entreprise. La première est le CoPil, la seconde le RUN. À propos du CoPil, il semble que les mêmes discussions aient eu lieu dans le groupe libéral-radical que dans la commission. Je sais qu'à St-Blaise particulièrement le terme de « CoPil » suscite à lui seul de fortes réactions. Ces discussions sont les bienvenues et soulèvent un point important sur la composition de la gouvernance du projet. Il faut se rappeler qu'il s'agit d'un terme générique en gestion de projet, une simple définition qui peut prendre d'autres appellations. Il est maintenant temps de passer outre les connotations historiques pour se tourner vers l'avenir.

À Saint-Blaise comme dans les trois autres communes, la commission de fusion et le Conseil communal devront être alignés sur la composition du CoPil. À ce stade, il ne s'agira pas seulement de choisir les personnes les plus motivées, mais bien les plus adaptées pour construire et travailler avec les autres membres. Le groupe libéral-radical est d'avis qu'au vu de l'étape actuelle du projet à laquelle nous nous trouvons, un comité composé d'acteurs politiques élus démocratiquement est la meilleure solution pour manœuvrer dans cette phase plus institutionnelle. Cela permet un suivi soutenu et une base optimale pour un futur accueil de la réflexion citoyenne.

Car c'est aussi cela l'avantage du projet tel qu'il a été conçu. Il est découpé en phases définies, chacune avec des besoins propres en ressources et en rôles. Cette organisation nous donne une certaine flexibilité qui elle nous servira à nous adapter tout au long du projet. Et cette adaptation présuppose également un changement dans la constitution du CoPil ! Rien n'empêche qu'une fois les groupes thématiques de citoyen constitués, des représentants de la société civile soient impliqués dans la gouvernance du projet. Ce choix devra être certes discuté en commissions, voire en plénum des commissions des 4 communes ou autre, mais le choix est possible.

En lien avec ce sujet, il est important de souligner l'importance d'avoir le RUN comme partenaire pour nous accompagner. Bien sûr, ils nous aident au séquençage du projet et au suivi, mais ils apportent également de par leur expérience et leurs connaissances un regard critique sur nos

actions. Cette capacité à prendre du recul, se remettre en question et agir avec humilité face à ce projet de société constituera le meilleur atout pour arriver au bout de la réflexion. C'est là le point primordial que chaque acteur qui prendra part à l'aventure devra toujours garder en tête. Le groupe libéral-radical le sait et œuvrera toujours dans cette direction.

Mesdames et Messieurs, je sais que vous avez l'impression que nous sommes dans le même débat depuis une législature voire plus. Et pourtant nous ne sommes qu'à la fin de la phase préparatoire. Le rapport sur lequel nous prenons position aujourd'hui est le lancement officiel de la réflexion. Une réflexion qui sera longue. Une réflexion qui va évoluer. Une réflexion qui va très certainement mener à des solutions très différentes que celles que l'on envisage maintenant voire à de nouvelles questions. Il est de notre devoir d'élus de mener cette réflexion et de donner le droit aux citoyens d'y participer.

L'enquête faite auprès de la population a indiqué l'ouverture des saint-blaïsoises et saint-blaïsois pour une discussion sur un rapprochement avec Enges, Hauterive et La Tène. Sur cette base, le PLR a demandé dans son programme de campagne de définir de manière réfléchie avec les autres communes les exigences ainsi que les délais pour le lancement d'un processus fusion. Et même si nous avons décidé de ne pas le commenter ce soir, je souhaite relever que le Conseil communal a également intégré ce projet dans ces réflexions stratégiques comme nous pouvons le lire dans le plan de législature.

Pour toutes ces raisons et de manière finalement assez naturelle, je vous demande de soutenir le texte proposé, comme le groupe libéral-radical va le faire.

M. Alain Jeanneret (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Le projet de fusion, en tant qu'Exécutif, est quelque chose qui nous parle, non seulement maintenant, mais aussi en rapport avec les tentatives infructueuses que nous avons eu. Nous sommes positifs aux démarches qui ont été faites, elles sont de qualités, intéressantes. Sans vouloir plomber l'ambiance, le Conseil communal a fait 2 réflexions, qui à notre avis, méritent d'être posées au départ. La 1^{ère} vient d'être relevée, c'est la charge de travail. La 2^{ème} est plus importante, toutes les communes de Suisse ont l'obligation de réviser leurs PAL, vous l'avez vécu, c'est entraîner la population d'une commune à réfléchir à son territoire et à se projeter dans la vie. Il y aura une espèce de collision entre motiver les Conseillers communaux et généraux, la population, à réfléchir sur un territoire défini légalement pour arriver à un but d'ici 3 ans et demi et demander à la population de réfléchir à une fusion.

Ce n'est peut-être pas impossible, mais je pense que cela pourra poser quelques problèmes de transparence du message. Pas seulement à Saint-Blaise mais dans chacune des communes qui doivent fusionner.

Nous restons tout de même positifs, en tant qu'Exécutif, dans toute la démarche.

Le Président clôt la discussion d'entrée en matière et passe au vote.

L'entrée en matière est acceptée par 28 voix et 2 abstentions.

Le Président ouvre la discussion de détails.

Comme il n'y a pas d'intervention, **le Président** clôt la discussion de détails et passe au vote.

L'arrêté est accepté par 27 voix et 3 abstentions.

9. Programme de législature

Le Président annonce que ce point sera rediscuté en novembre.

10. Communication du Conseil communal

M. Alain Jeanneret (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Une rapide intervention pour vous rappeler que chaque année au 1^{er} juillet, le Conseil communal modifie son bureau, pour assurer le tournus des fonctions.

Cela a aussi été le cas au 1^{er} juillet dernier, et le Bureau qui est devant vous ce soir est maintenant composé, pour l'année à venir :

- Président : Alain Jeanneret*
- Vice-président : Pierre Schmid*
- Secrétaire : Claude Guinand.*

Intempéries cet été

Quelques mots sur les effets des intenses intempéries de cet été : nous avons tout d'abord subi un brusque débordement du Ruau le 13 juillet, qui est sorti de son lit en face du restaurant Ikiru, et qui a inondé la rue jusqu'à la route cantonale. Nous avons fait poser des sacs de sable et des blocs de béton, ce qui a permis de limiter les inondations dans les immeubles alentour.

Dans une seconde phase, le lac a largement débordé, dès le 16 juillet, et a causé des dérangements et des dégâts importants au réseau et aux installations électriques dans la zone du port. Mon collègue Roland Canonica vous en dira plus à ce sujet.

Travaux dans les bâtiments communaux

Les travaux en cours dans les bâtiments communaux vont bon train, et les délais prévus pour la fin de ces travaux sont actuellement bien tenus ; il s'agit :

- des Collèges de Vigner, dont les dates de réalisation principales ainsi que la situation financière ont été données au Conseil général du 24 juin, et qui sont toujours valables ; nous commençons à planifier les manifestations pour l'inauguration officielle, qui aura lieu au premier semestre 2022, et dont les dates précises ne sont pas encore fixées*
- de l'Hôtel communal, qui sera disponible pour l'Administration et le Guichet social régional au début d'année prochaine*
- de la villa Vigner 3, dont les travaux vont débiter ces jours et qui se termineront à l'automne 2022*
- du collège de la Rive-de-l'Herbe, le projet a été intensément discuté et est maintenant abouti, à satisfaction aussi bien des utilisateurs que de la commune ; l'architecte procède maintenant à un nouveau chiffrage, qui permettra de faire un nouveau point de situation financier et de progresser dans les discussions relatives aux contrats de location ; une séance sera organisée avec la Commission temporaire de suivi de la Rive-de-l'Herbe en octobre, afin de discuter du projet abouti et du nouveau chiffrage ; la demande de permis de construire est prévue pour fin novembre, et le début des travaux au printemps prochain.*

Révision du PAL

Concernant le projet de la Révision du PAL, il n'y a pas eu de progression significative ces derniers mois, et la planification présentée au Conseil général du 24 juin reste valable, y compris le fait que nous viendrons devant votre autorité avec une demande de crédit après que nous ayons reçu les offres pour la phase Projet.

Réseau de chaleur

Une étape importante dans le déploiement du Réseau de chaleur sera franchie ces prochaines semaines : nous réalisons actuellement le raccordement de l'ancienne poste, de la banque Raiffeisen, de l'immeuble d'habitation communal Grand'Rue 29 et de l'Hôtel communal ; tous ces bâtiments bénéficieront de la chaleur produite par les chaudières à pellet des Collèges de Vigner dès les premiers froids de cet automne.

Les Chauderons

Concernant le projet des Chauderons, nous avons été informés hier qu'une partie des opposants au projet, après avoir été déboutés cet été par le Conseil d'État, ont effectivement déposé un recours auprès de la Cour de droit public.

M. Pierre Schmid (CC)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Fitness urbain

Depuis l'acceptation de la demande de crédit du fitness urbain et Streetworkout, nous avons défini en juillet son emplacement exact.

Cet emplacement est situé au milieu de la zone verte, mais collé du côté Est tout près du parking en chaille. Cela permet d'avoir une cohérence en toute circonstance.

Une réflexion a été menée sur place par les personnes du groupe de travail, l'architecte communale (Mme Véronique Flückiger), le Conseiller communal responsable de l'urbanisme, M. Alain Jeanneret, Proxylon (l'entreprise mandatée pour sa construction) et moi-même. Cela nous a permis de déterminer l'emplacement adéquat pour tous les cas de figure. C'est-à-dire en prenant en compte l'installation d'un éventuel Pumptrack et/ou d'un terrain de Beach volley supplémentaire... ou pas.

Le Conseil communal a validé cette proposition et le géomètre a établi les plans. La demande et les démarches sont en cours pour les autorisations finales qui devraient aboutir fin octobre/courant novembre 2021.

Normalement, la construction aura lieu au printemps 2022, à moins que de très belles journées s'annoncent ce mois de novembre.

Commission du 3Février

La cérémonie et la fête du 3Février a été différée au 3 février 2022. Les 2 volées de majorants 2021/2022 devraient être réunies pour cet événement.

Les mascarades

La commission ne pouvant organiser les mascarades pour cause de restrictions sanitaires, elle s'est lancée dans une nouvelle idée : Les Coloriades. Il s'agit d'un mini événement Covid compatible. Le principe étant de fournir des craies de couleur aux petits et pourquoi au grand afin de colorier les pavées au centre du village. Les Coloriades auront lieu le 30 septembre de 17h30 à 19h30 au centre du village. A noter que les deux galeries d'art seront ouvertes pour l'occasion.

Autres manifestations importantes prévues en 2022

- WAJ 5/7 août 2022
- Fête du sauvetage les 19/20 août 2022

J'en profite pour vous rappeler l'existence de l'application NEMO News pour smartphone, dont le lien est sur le site internet de la commune. Faites de la publicité. NEMO News permet d'être informé rapidement des événements et informations de Saint-Blaise, mais aussi des informations concernant les autres communes.

Communications

Dans l'esprit d'améliorer la communication et de mieux utiliser les outils informatiques à disposition des politiques (le système Echo étant au cœur de l'approche), une présentation-formation se prépare pour le début de l'année 2022 par les soins de l'administrateur communal, Yves Ehret et de Maxence Guinand.

Vous pouvez déjà vous annoncer votre intérêt en écrivant un mail à maxence.guinand@ne.ch. Des informations supplémentaires vous parviendront par la suite.

Sécurité informatique

Au vu des événements qui se sont déroulés à Rolle, le SIEN (service informatique de Neuchâtel) dont notre commune dépend a été interpellé par la CDC informatique RUN (Réseau urbain neuchâtelois). Nous avons reçu des informations nous rassurants sur les contrôles permanents des systèmes informatiques par le SIEN. Une charte de bonne pratique sera élaborée pour rappeler aux utilisateurs les bons réflexes et bonne pratique à avoir.

Bel automne et n'oubliez pas si le cœur vous en dit de venir colorier les Pavés du centre du village le 30 septembre.

M. Claude Guinand (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Quelques brèves nouvelles sur les dossiers en cours à Saint-Blaise :

Réfection de la RC5

Ce dossier est en attente car c'est un gros projet et il y a toute la problématique du plan d'aménagement local qui est également à prendre en compte. Nous sommes aujourd'hui en train d'étudier le sous-sol de notre village et les conséquences que cela pourraient avoir au niveau financier en plus des coûts de réfection de la route. Le projet suivant, c'est la réfection qui va du carrefour du Brel/Maigroge/Daniel-Dardel et jusqu'à la sortie de Saint-Blaise à la route de Lignièrès. Le projet a été présenté au Service des ponts et chaussées la semaine dernière, accompagné de la société Urbaplan et d'un ingénieur route/trafic, et ce projet a reçu l'assentiment du Service des ponts et chaussées. Ce dossier sera rediscuté en Commission des infrastructures lors de la prochaine séance mais c'est un projet qui est bien et qui modérera le trafic de cette route. Il amènera ce qui est demandé depuis de nombreuses années, un trottoir si nous arrivons à le faire jusqu'à la sortie de Saint-Blaise.

Le Ruau

Nous allons devoir mettre en place un plan de sécurisation des rives du Ruau parce que ces débordements, qui peuvent arriver et qui peuvent être plus fréquents avec les changements climatiques, nous poussent à prendre certaines mesures de sécurité à certains endroits.

Le motif pour lequel il est sorti provient d'une grille sur laquelle sont venus se mettre des déchets ce qui a fait qu'il a débordé. La 1^{ère} mesure que nous avons dû prendre était de retirer cette grille, grille qui est mise simplement pour éviter d'obstruer le Ruau lorsqu'il est en sous-terrain. Nous allons devoir prendre des mesures avec le canton.

La roue du Moulin

Nous sommes en train d'étudier 2 offres pour le remplacement de cette route. Le but est de venir devant votre Autorité, avant la fin de l'année, pour le remplacement. La fabrication et le remplacement de la roue prendra 3 mois, le but est également d'assainir le bâtiment du moulin en même temps car il souffre de problèmes d'humidité due à des infiltrations d'eau.

Le plan de circulation et de stationnement

La Commission des infrastructures s'est emparée du plan de circulation et de stationnement, nous sommes en train d'en discuter pour arriver à présenter quelque chose au Conseil communal.

Véhicule électrique

Notre commune s'électrifie au niveau des véhicules. Nous avons déjà acheté un vélo électrique pour notre agent de sécurité publique, nous avons fait l'acquisition d'un scooter électrique pour notre futur responsable des infrastructures.

Nous allons continuer, pour autant que l'on puisse, d'acquérir des véhicules électriques, ce qui n'est pas toujours possible pour la voirie puisqu'ils ont besoin de véhicules puissants et qui tiennent la charge pendant un certain temps.

Arrivée du chef des infrastructures

Monsieur Saam commencera le 4 octobre 2021. Nous nous réjouissons qu'il soit en activité car l'absence d'un chef des infrastructures se fait cruellement sentir sur le travail des Conseillers communaux et de notre administration.

M. Canonica Roland (CC)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Débordement du lac

Des câbles ont été noyés au port, ce qui a entraîné une interruption de courant et le remplacement de ceux-ci ainsi qu'une interruption de l'éclairage public. Ce dernier a très vite subi des déprédations par des imbéciles.

De plus, une armoire électrique a été noyée. Pour éviter une répétition de cette situation, nous sommes en train d'étudier l'éventualité de déplacer cette armoire.

Photovoltaïques - Collège de Vigner A-B-C

Après 13 mois de service, l'autoconsommation s'élève à 37%. Cela permet d'être à l'équilibre financièrement, mais il faudrait développer cette autoconsommation. Sachant que, ces prochaines semaines, l'installation des panneaux photovoltaïques sur Vigner V va entrer en service, nous aurons une augmentation de productivité.

Bornes pour charge rapide au port

Le canton traîne un peu à octroyer les autorisations et Eli10 ne veut pas commencer avant d'avoir toutes les informations et toutes les autorisations cantonales.

Communication

M. Pierre Schmid en a parlé tout à l'heure, nous avons établi une cellule réunissant les compétences au sein du personnel communal de manière à mettre en œuvre un nouveau visuel sans abandonner les armoiries. Avoir une communication plus large qu'uniquement NEMO news et Facebook, mais qu'on aille sur d'autres applications et tout ceci, avec comme objectif d'avoir ce nouveau visuel au 1^{er} janvier de manière à pouvoir aussi l'intégrer lors de l'équipement de l'Hôtel communal.

Éclairage public intelligent

Nous testons cet éclairage sous le tunnel CFF pour voir comment nous pouvons gérer l'illumination des passages piétons devant légalement rester illuminé même lors de l'extinction de ces différents endroits.

Arcinfo

J'aimerais quand même aborder un point qui m'a énormément fâché hier matin, pour ceux qui lisent Arcinfo, c'est l'article concernant la contamination des eaux de La Tène. Alors que j'étais le soir avant avec le Conseiller communal responsable de ce dicastère, il ne m'a absolument rien dit. Nous apprenons par la presse que c'est probablement le captage du Vigner qui a été contaminé pendant une période par les conduites d'eaux usées d'Enges qui ont éclaté et qui ont coulé jusqu'au Vigner. Il me semblait que le captage du Ruau était supérieur que le Vigner qui est plus profond.

Nous n'avons pas été touchés car nous prenons peu d'eau au captage de Vigner et pour information, j'ai demandé que l'on calcule le coût d'installation, à la sortie des captages, de systèmes ultraviolets pour définitivement liquider le problème.

M. Marc Renaud (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Situation de l'établissement du Cheval Blanc

Nous avons pris contact avec la fondation en faveur des adultes en difficulté sociale, la FADS, que nous avons rencontré cet été.

La direction de cette fondation (qui travaille avec des hôtels partenaires tels que le Cheval Blanc) est consciente de la situation dans laquelle se trouve les pensionnaires mais également des problèmes ou questions que cela occasionnent dans le centre du village.

Le Conseil communal a appris avec satisfaction que la fondation va réaliser une convention avec les propriétaires des hôtels partenaires afin de clarifier les compétences et responsabilités de chaque partie. En particulier, la conformité aux normes de sécurité des logements devrait être stipulée dans cette convention.

Et nous restons en contact avec la fondation afin de remonter au canton via différents canaux les problèmes relevés.

Chemin des Épinettes

Des problèmes de sécurité routière et de stationnements nous ont poussé à prendre certaines mesures sur ce tronçon.

Nous avons décidé de diminuer la vitesse à 30 km/h, de délimiter les places de parcs (ainsi que de les limiter à une durée à 10h) et d'introduire un emplacement pour les remorques.

Ces mesures vont sensiblement améliorer la sécurité routière et piétonne sur cette rue. Cela permettra également aux camions de livraison de laisser leur remorque pour au max. 2 heures lors de leurs tournées dans le village.

Sécurité

Des inquiétudes et des problèmes récurrents au carrefour en face de la crèche nous ont amené à mettre en place des mesures de sécurité provisoires.

À côté des bancs vers la crèche nous avons mis un potelet et un panneau afin d'augmenter l'espace sécurisé pour les piétons.

Autre point de vigilance de notre part : la traversée piétonne de Maigroge à la hauteur de Lavannes. Nous allons poser un miroir supplémentaire côté sud-est pour augmenter la visibilité des piétons sur le trafic descendant.

Ces mesures ne suffisent clairement pas mais elles sont mises en place en attente que l'agencement mobilier du centre du village soit décidé et que les travaux sur le tronçon Maigroge - Dardel-Lignièrès se réalisent.

Croisière des aînés

Nous avons dû annuler l'annuelle croisière des aînés mi-septembre. Tout habitant de Saint-Blaise dès l'âge de 70 ans recevra prochainement un panier garni confectionné par les ateliers Phénix avec des produits locaux.

11. Motions et propositions

Il n'y a pas de motion ni de proposition.

12. Interpellations et questions

Le Président annonce avoir reçu une interpellation de M. Zago lors de la dernière séance du Conseil général et lui donne la parole.

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Un certain temps à passer et de nouvelles choses sont apparus, j'ai alors modifié mon intervention.

La 2^{ème} étape de la rénovation du centre du village étant conclue depuis un certain temps, il convient de faire de le point sur la situation, ainsi que sur les prochaines étapes.

1. Un premier volet concerne la gestion et l'entretien des surfaces rénovées.

Il y a encore 3 mois, je considérais la solution de ces boutisses comme somme toute acceptable, avec seulement quelques questions et problèmes d'entretien.

Mais force est de constater, aussi suite aux intempéries de juillet, que la qualité intrinsèque de ce revêtement s'est depuis révélée être très pauvre. Alors qu'à peine terminé, ce revêtement donnait à mon avis une bonne impression, d'une qualité même plutôt urbaine et sophistiquée, on constate qu'il a vieilli très vite en quelques mois.

Ces boutisses ont tendance à se tacher de manière irrégulière, permanente, et pas très esthétique. L'érosion des interstices s'accroît à chaque grosse pluie, surtout dans les parties en pente. Heureusement que les talons à aiguille sont rares en ces temps. L'ajout de sable laisse pendant des jours ou des semaines la surface dans un état poussiéreux. Et la taille variable de ce mix de sable et petite caillasse ajoute à une impression générale d'irrégularité et travail mal fini. Même les bords de certaines boutisses ont tendance à se fracturer.

Si on compare la qualité des pavés de la rue des moulins, qui ont au moins 15 ans, avec les boutisses juste en bas, on a de la peine à croire que celles-ci sont toutes neuves.

Par ailleurs, on voit de plus en plus dans les interstices des mégots de cigarette et autres petits déchets que l'entretien ne semble pas enlever.

Les questions qui sont donc posées au vu de cette situation sont multiples :

D'un côté, sur la gestion de l'existant : la commune a-t-elle fixé des protocoles de nettoyage et entretien particulier pour les surfaces en boutisse ? Ou alors entend-elle le faire ?

Même si cela devait coûter beaucoup plus que pour les autres surfaces urbaines, on se doit d'éviter de donner au centre de Saint-Blaise une impression permanente de négligé et mal fini.

Mais aussi, de manière plus radicale, la question doit se poser sur la pertinence du choix qui a été fait. Et des leçons et conséquences à en tirer. À mon avis, pour commencer, le bureau d'étude qui a poussé pour ces boutisses devrait être exclu pour un certain temps de tout mandat de la commune. Ensuite il faudrait se poser la question sur un autre type de revêtement pour la troisième phase des travaux.

Enfin, je n'exclurais pas la possibilité de remplacer les boutisses actuelles par une meilleure solution. Cela coûterait un peu, mais si « errare humanum est, perseverare diabolicum ».

2. Le volet suivant de l'interpellation concerne l'habillage du nouveau centre en général, dans tous ses aspects de finitions esthétiques, sécurité, ameublement urbain.

En effet, ce qui passe jusqu'ici pour mobilier urbain est plutôt rudimentaire, et par ailleurs a été endommagé récemment. On va faire quoi à ce propos ?

3. Concernant ensuite la prochaine étape des travaux, pour quand est-elle planifiée ?

Pourquoi – selon le programme de législature - serait-elle retardée à après 2025 ?

Est-ce que le concept urbanistique sera mis à jour en vue des leçons et expériences des phases précédentes ?

En constatant que la 3ème étape concerne aussi l'accès principal au vieux village, qui est en même temps la principale liaison au quartier de la gare BLS, dans quelle mesure le concept tiendra aussi compte de l'actuel avant-projet du PAL qui y prévoit un « nouveau village » ?

M. Claude Guinand (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

En préambule, le Conseil communal n'envisage pas le remplacement des boutisses actuelles.

Contrairement à mon préopinant, j'ai passablement d'avis positifs des boutisses, naturellement, avec des problématiques qui sont soulevées. Cela fait un centre du village clair, agréable et relativement moderne. En ce qui concerne l'entretien des boutisses, c'est vrai que c'est une préoccupation que le Conseil communal peut partager. Nous avons pu constater ces dernières semaines des taches d'huile devant le restaurant Sucré-salé sur une grande distance. Naturellement, nous n'avons pas trouvé le fautif à qui faire payer les frais de nettoyage et nous avons pris contact avec 2 entreprises pour savoir par quels moyens nous pourrions effacer ces traces et nettoyer ces pavés.

En ce qui concerne les nettoyages, nous avons donné des instructions à la voirie afin que les employés passent régulièrement enlever les mégots et les déchets. Nous avons aussi demandé aux exploitants des terrasses de faire le ménage et pas simplement de nettoyer leurs tables et ce qui a dessous. Nous allons le répéter aux commerçants. Je suis encore passé ce matin, il est vrai qu'il y a des mégots et que c'est une problématique.

Concernant les problèmes de sable après les intempéries, c'est vrai que nous avons été très vite interpellés par cette problématique, nous allons le résoudre par le fait que le comblement ne se fera plus que par la base de sable mais par un mélange de sable-ciment. Cela stabilisera le tout et empêchera ainsi tous ces débordements qui peuvent donner un mauvais aspect parce qu'on a l'impression qu'il y a du sable partout. La commune prend des mesures pour remédier à cette problématique. Nous savions au départ que c'était un revêtement clair qui allait se patiner et se salir, néanmoins, cela reste un joli matériel.

En ce qui concerne la finalisation d'un village urbain, dans la 1ère zone, ce qui manquait était la signalétique de sécurité, mon collègue M. Renaud vous en parlera. Pourquoi ces écriteaux ont été mis ? Simplement parce qu'il y a des voitures qui heurtent systématiquement les 2 bancs, alors ça fait travailler les carrossiers mais cela fait aussi beaucoup travailler l'entreprise Facchinetti qui doit venir chaque fois, déplacer ces bancs qui sont lourds et effectivement, cela fait des frais supplémentaires.

Pour la suite du projet, la 3ème phase du centre du village sera effectuée si nous avons les moyens de le faire. Comme vous l'avez vu et le verrez dans le plan des investissements, nous allons devoir mettre des priorités, d'autres éléments qui devront passer avant cette 3ème phase. Nous sommes également bloqués par les freins à l'endettement, raison pour laquelle nous avons travaillé par tronçons dans le centre du village et voilà pourquoi nous n'avons pas pu demander un crédit global car nous aurions fait sauter les freins. Naturellement, la phase 3 du centre du village tiendra compte des réflexions du plan d'aménagement local. Nous ne pouvons pas faire des plans, un projet, sans

en tenir compte de toutes les réflexions qui ont été soulevées puisque cela débouche sur une autre entrée du village. Nous donnerons, par écrit, toutes les réflexions qui ont été faites.

Le Président clot la discussion et rappelle l'art. 59 alinéa 3 et suivants du règlement général de commune.

M. Eric Ryser (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Depuis de long mois, un pont du mur de vignes s'est effondré entre les maisons de Montsoufflet 13 et 21. Cette semaine, c'est la barrière provisoire qui s'est effondrée avec la bande rouge et blanche. Il y a 2 questions qui se posent, la 1^{ère} est de savoir si le caisson de la route de Montsoufflet a été touché par les intempéries et que la barrière s'est renversée à cause de ça ? Et la 2^{ème} question est de savoir quand ce sera réparé ? En pratique, le mur est sur un domaine privé, mais il y a quand même un devoir d'entretien et la commune à ce niveau-là doit faire le nécessaire pour que les propriétaires s'engagent à réaliser les travaux, sinon, la commune doit prendre les mesures adéquates pour le faire elle-même et facturer.

M. Claude Guinand (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

C'est vrai que c'est un problème ce mur à Montsoufflet qui s'est écroulé depuis un certain temps. Effectivement, la problématique est la suivante ; la propriétaire est une dame âgée, représentée par un avocat qui fait traîner quelque peu les choses. Il y a plusieurs courriers envoyés entre son avocat et le nôtre, une demande a également été faite au Service de protection de l'enfant et de l'adulte. Le Conseil communal a pris la décision de faire réparer ce mur, de confier le mandat à l'entreprise adjudicatrice et les travaux pourraient devoir commencer selon la disponibilité de l'entreprise. La barrière a été remise aujourd'hui en place et Monsieur Ryser a raison, les frais inhérents à la reconstruction de ce mur seront à la charge du propriétaire du terrain et nous avons les moyens légaux pour nous faire rembourser s'il devrait y avoir des problèmes.

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Quelle est la situation sur les comptes 2021 de la commune ?

M. Claude Guinand (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Cela m'étonne que M. Zago, en tant qu'ancien routinier de la Commission financière et de gestion, pose cette question en pensant que je vais y répondre. Vous savez que ce style de renseignement est donné en primeur à la Commission financière et de gestion et que vous n'aurez pas ce genre de renseignement ce soir.

Ce que je peux vous dire, c'est que les 1^{ères} projections du budget 2022 sont mauvaises.

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

La question est une demande de complément d'informations sur la révision du plan d'aménagement local. M. Jeanneret n'a pas mentionné l'étape de la communication de l'avant-projet à la population avec des projets de séances publiques. J'aimerais réaffirmer le fait que cette communication devra être faite avant de voter tous nouveaux crédits.

M. Alain Jeanneret (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Oui Monsieur. Nous nous sommes engagés à faire cette information en 3 étapes avant que l'on vienne devant vous.

Le Président annonce avoir reçu une requête de M. Romanens. Il a donné sa lettre de démission et a demandé quelques minutes pour vous adresser quelques mots.

M. Sven Romanens (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Il me tenait à cœur de m'adresser à vous après ces années passées au Conseil général. Je quitte certes mes fonctions dans cette institution, mais la politique est à distinguer du mandat. La politique, c'est cet intérêt pour la chose publique, cette volonté d'agir pour la communauté. Et cela, je ne pense pas qu'on puisse l'abandonner. Il est donc fort probable que nous nous recroiserons à diverses occasions villageoises.

Le message que je souhaitais vous faire passer ce soir est en réalité une observation que j'ai faite depuis quelque temps. La société change, jusque-là rien de surprenant, c'est une donnée de l'équation et la raison principale pour laquelle nous sommes assis dans cette salle. Toutefois, la société a également changé dans son fonctionnement plus profond depuis quelques années et je suis sûr de ne pas être le seul à l'avoir remarqué. Égocentrisme, individualisme démagogie prennent de plus en plus de place. Les positions se cristallisent voire se radicalisent. Les intérêts personnels passent avant le vivre-ensemble... le dogme avant le pragmatisme... Il suffit d'écouter tour à tour les partisans d'un objet soumis en votation pour avoir l'impression que personne ne parle du même sujet, avec le cortège de dénigrement de l'autre qui s'ensuit. Ce sont ces moments où l'on se rend compte qu'il est beaucoup plus facile de détruire plutôt que de bâtir.

Pour faire face à cela, il faut débattre, communiquer, entretenir le dialogue. Et surtout ne pas oublier d'écouter et d'entendre. Il est impossible d'être toujours 100% d'accord avec quelqu'un et encore moins avec tout un groupe ou un parti. Par contre la recherche du consensus est toujours une option. J'ai pu constater au cours de ces années que les meilleures choses se produisent lorsque personne n'est laissé pour compte, que l'opinion de tout le monde est valorisée. Nous avons eu assez d'exemples de l'inverse à Saint-Blaise pour tout mettre en œuvre pour garantir cela.

Il était de coutume, lorsque j'ai rejoint le conseil général à l'époque encore du Parti radical, de clôturer la séance sur une pensée du jour. J'aurais pu avoir recours à de meilleures ou plus célèbres plumes que la mienne, mais je tiens à vous laisser ce soir en évoquant le 4 valeurs qui ont guidé mon action politique et que j'espère avoir pu faire transparaître dans chacune des interactions que nous avons eues ensemble :

- *Le consensus, clé quasi-universelle qui ouvrira bien plus de portes que l'on ne pense*
- *Le pragmatisme, ultime bouée de sauvetage peu importe la force de la tempête*
- *La liberté, simple, à laquelle vous pouvez ajouter le verbe que vous souhaitez*
- *La responsabilité, de ses actes mais aussi envers la communauté et ses membres*

Quand la situation paraît bloquée, avoir recours à l'un de ces 4 éléments permet souvent d'ouvrir un chemin. Et d'expérience, je vous promets qu'il y en a toujours un.

Le Président clôt la séance et rappelle que la prochaine séance du Conseil général aura lieu le jeudi 25 novembre prochain, à la salle de gymnastique de Vigner.

La séance est levée à 21h42.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL
Le Président la secrétaire

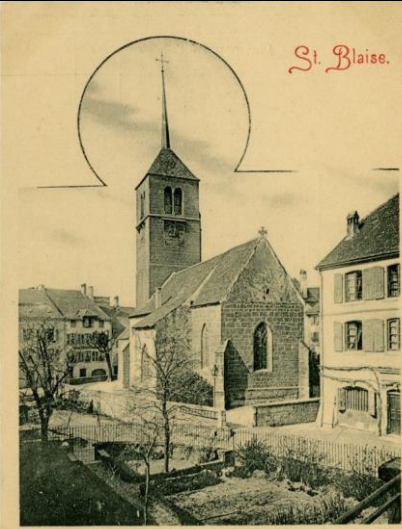
Rajesh Ambigapathy

Helene Eberhard

Annexe 1 – Présentation Powerpoint

Présentation Projet de conservation et restauration du Temple de Saint-Blaise Communes de Hauterive et de Saint-Blaise Septembre 2021  MSBR Nouvelle Génération SA	
---	--

Déroulement - Historique - Constats - Projet - Questions / Réponses

Historique <table><tr><td>1177</td><td>Première mention</td></tr><tr><td>1519</td><td>Clocher avec tourelle + murs nef et chœur</td></tr><tr><td>1809</td><td>Réédification de la charpente</td></tr><tr><td>1949</td><td>Dernière rénovation importante</td></tr><tr><td>2003</td><td>Premières études par Daniel Porret architecte pour assurer la pérennité de l'édifice</td></tr></table>	1177	Première mention	1519	Clocher avec tourelle + murs nef et chœur	1809	Réédification de la charpente	1949	Dernière rénovation importante	2003	Premières études par Daniel Porret architecte pour assurer la pérennité de l'édifice	
1177	Première mention										
1519	Clocher avec tourelle + murs nef et chœur										
1809	Réédification de la charpente										
1949	Dernière rénovation importante										
2003	Premières études par Daniel Porret architecte pour assurer la pérennité de l'édifice										

Constats

Problèmes d'humidité
au niveau des murs de
façades, côté intérieur



Constats

Problèmes d'humidité
au niveau des murs de
façades, côté extérieur



Constats

Polution et agressions
climatiques



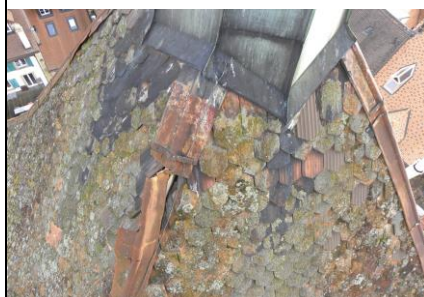
Constats

Problème d'évacuation
des eaux pluviales



Constats

Infiltrations d'eau
dans le clocher



Constats

La flèche est saine



Constats

La charpente du clocher est par endroits en mauvais état



Constats

Manque de sécurité au niveau du beffroi



Constats

Chauffage électrique obsolète



Constats

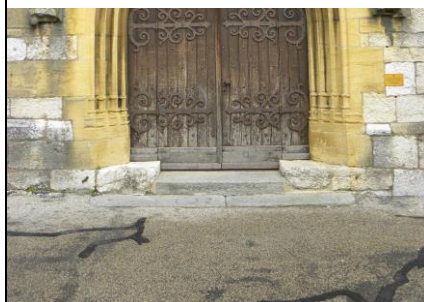
Vitraux à restaurer



Constats

Manque d'accessibilité aux
personnes à mobilité réduite

Arbres creux à remplacer



Projet

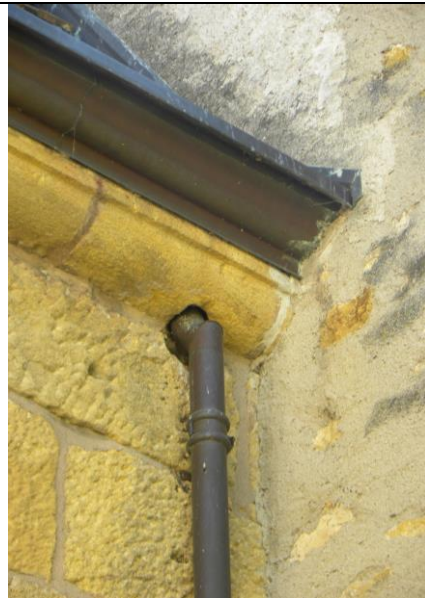
Assainir le clocher
avec le beffroi



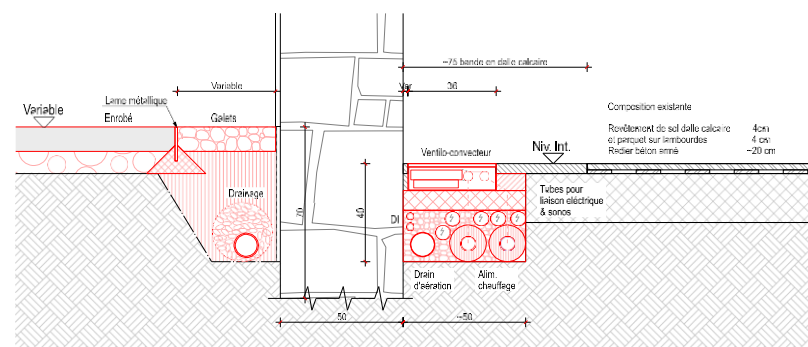
Ajouter au auvent pour protéger le portail



Mise en place de chéneaux



Exécution de drains pour réduire l'humidité dans les pieds de façades



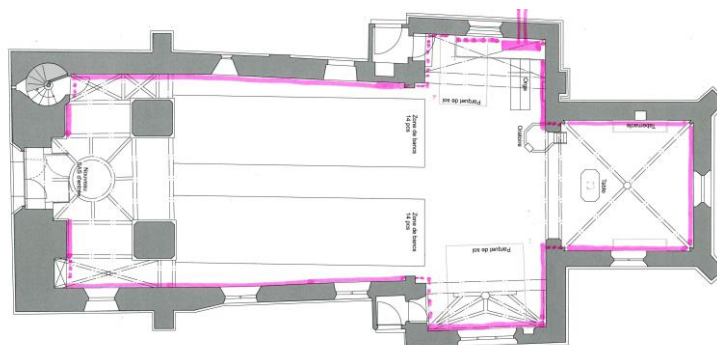
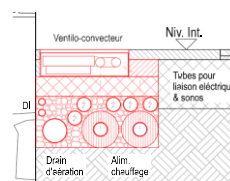
Projet

Assainissement
des façades



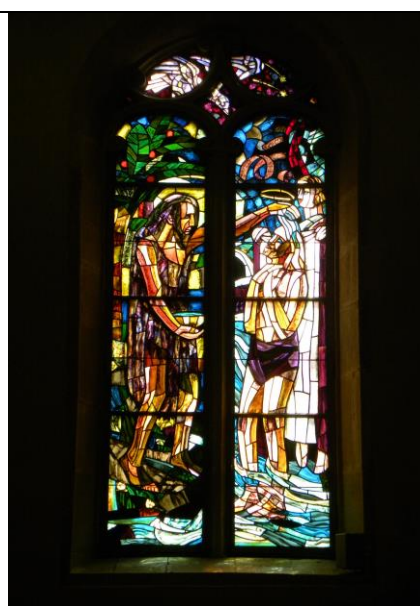
Projet

Nouveau chauffage avec ventilo-convecteurs

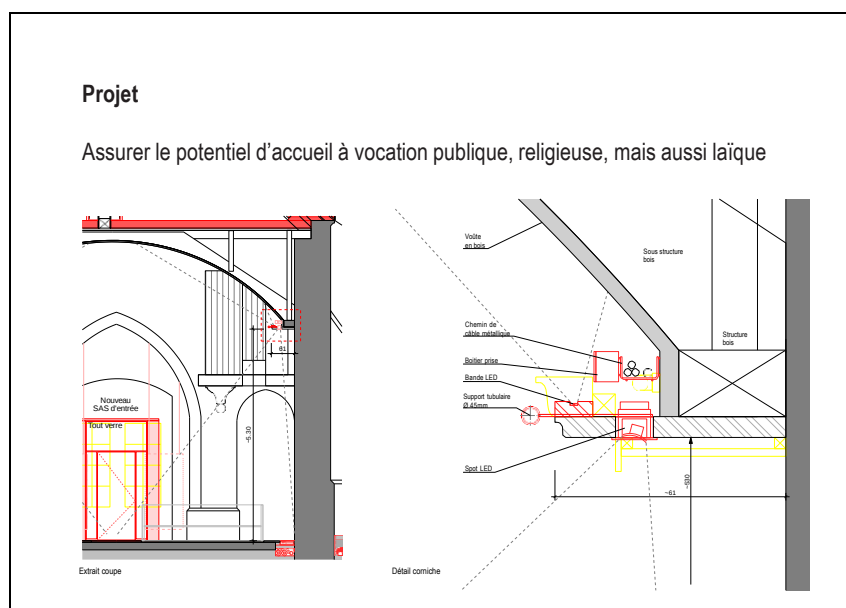


Projet

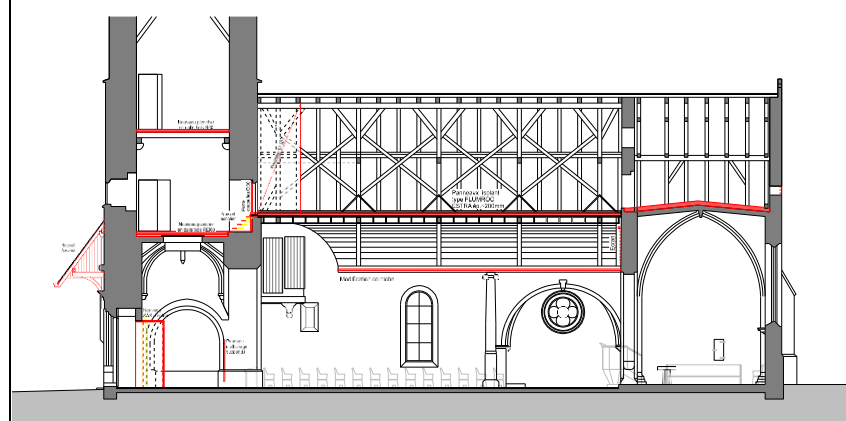
Restauration des vitraux



Réaménagement du parvis et des alentours



Mise en conformité technique volontaire et raisonnable



Questions / Réponses

